



LE
Mag
LE JOURNAL DU LOCATAIRE

Tarn et Garonne
HABITAT
L'HABITAT QUI NOUS RAPPROCHE

#91 | Avril 2019

GRAND ANGLE

L'HABITAT SOCIAL
DANS LES
AUTRES PAYS
EUROPÉENS

P 4

DÉCRYPTAGE

MIEUX
COMPRENDRE
LA LOI ELAN

P 8

PARENTHÈSE

LE LOGEMENT SOCIAL
AU CINÉMA !

P 12

VIVRE AUJOURD'HUI

Édito

Printemps européen.

Le printemps est de retour, faisant souffler un vent d'optimisme et de renouveau... éditorial ! Et oui, Vivre Aujourd'hui, la publication trimestrielle destinée à l'information des locataires de neuf organismes de logement social en Occitanie, a décidé de faire peau neuve.

Ainsi vous apprêtez-vous à lire une nouvelle formule de votre magazine : sa maquette et son positionnement éditorial ont été refondus. Outre des informations d'actualité, de premier niveau (législatives, pratico-pratiques, culturelles...), nous avons souhaité renforcer l'axe pédagogique des contenus : aborder des thèmes sur lesquels il nous paraît important que vous disposiez de plus d'informations.

C'est le cas de ce premier numéro de l'année 2019 qui, à quelques semaines des élections européennes (le 26 mai prochain), consacre un dossier au logement social en Europe. Quelques connaissances générales qui affichent les différences du logement social à l'échelle européenne et révèlent le poids non négligeable de l'Union Européenne dans son financement - notamment dans notre région.

L'occasion aussi de rappeler le rôle qu'entend jouer l'Union sociale pour l'habitat durant les futures discussions des prochains Fonds structurels européens (2021-2027). L'objectif principal pour les organismes de logement social vise à prévenir la baisse des investissements de l'UE dans ce secteur. En effet, les financements européens doivent contribuer davantage à l'amélioration des conditions de vie au sein des logements sociaux.

Sabine Vénier-Le Navennec
Directrice de la publication

“ Nous avons souhaité renforcer l'axe pédagogique des contenus : aborder des thèmes sur lesquels il nous paraît important que vous disposiez de plus d'informations. ”



LE JOURNAL
DU LOCATAIRE

Le magazine de l'habitat social Vivre Aujourd'hui est édité par l'association Vivre Aujourd'hui. 104 avenue Jean-Rieux, 31500 Toulouse. Tél. 05 61 36 07 60 occitanie@union-habitat.org

Directrice de la publication : Sabine Vénier-Le Navennec.

Comité de rédaction : USH Occitanie M&P, Altéal, Groupe des Chalets, La Cité Jardins, Mésolta, OPH 09, OPH 31, Sud Massif Central Habitat, Tarn-et-Garonne Habitat, Toulouse Métropole Habitat.

Conception, rédaction, réalisation, mise en page : Agence A la Une Conseil, Dominique Pastre. Crédits photos : Shutterstock, A la Une Conseil, SA Groupe des Chalets, Guillaume Oliver et Stéphane Baumann/Toulouse Métropole Habitat, OPH 31, Tarn-et-Garonne Habitat, Altéal. A la Une Conseil RCS 500 547 013 Toulouse.

ISSN 0753-3454. Dépôt légal : avril 2019. Tirage : 12 940 exemplaires. Document imprimé par Fabregue Imprimeur, entreprise Imprim'Vert. Papier couché demi-mat PEFC 135 g.

LA CONTRIBUTION DES ACTEURS DU LOGEMENT SOCIAL

au Grand débat national

Le 14 janvier 2019 a eu lieu la réunion de l'Instance Consultative des Habitants (ICH)*. Une réunion quelque peu extraordinaire.

“ Il est incroyable qu'un débat qui devait faire écho aux questions du pouvoir d'achat des plus démunis soit engagé sans même que l'importance du logement ne soit évoquée. C'est d'autant plus choquant que, dans le même temps, les représentants de 10 millions de locataires du parc social en France qui subissent eux de plein fouet les conséquences des ponctions sur le budget du logement, ne sont pas écoutés, comme d'ailleurs ne sont pas entendues les alertes des bailleurs sociaux. ”

Jean-Michel Fabre,
Président de l'USH Occitanie M&P



Hormis le fait que cette séance marquait le renouvellement de la composition de cette instance - avec l'arrivée de nouveaux représentants de locataires fraîchement élus -, elle avait surtout pour objectif de faire entendre la parole des acteurs du logement social régional dans le cadre du Grand débat national lancé quelques jours plus tôt par le Président de la République.

Le bilan des échanges de l'ICH a démontré la volonté de tous les acteurs - locataires et bailleurs - de participer à la modernisation du logement social et de ne pas être les oubliés de la concertation. C'est dans cette optique, en espérant que leurs avis soient pris en compte, qu'ils ont adressé leurs contributions au Ministre du Logement et au Préfet de Région.

* Créé en 2002, cette instance consultative se réunit au moins une fois par an et regroupe les représentants de l'association régionale Hlm et les représentants des habitants.

En 2019, la Semaine nationale des Hlm innove... et change de nom !

Après le succès de son édition 2018 (plus de 300 événements grand public organisés sur tout le territoire), la **Semaine nationale des Hlm 2019** va continuer à témoigner du dynamisme de notre secteur et porter un regard différent sur le logement social. Cette 7^{ème} édition, qui se déroulera **du 1^{er} au 9 juin 2019**, aura la particularité de s'inscrire dans le cadre des 90 ans du Mouvement Hlm. Cet anniversaire constitue l'opportunité de mettre en lumière les innovations architecturales, actuelles et passées, du logement social. C'est à ce titre qu'il a été décidé de faire évoluer le nom de l'événement. **En 2019, la Semaine nationale des Hlm devient la Semaine de l'innovation Hlm avec pour thème « 90 ans d'une architecture humaine ».**

Les représentants des locataires ont été élus !

Les élections des représentants de locataires (également appelés administrateurs locataires) se sont tenues du 15 novembre au 15 décembre 2018.

Élues par les locataires, ces personnes siégeront au Conseil d'Administration de leur organisme de logement social pendant les 4 prochaines années. Ils y disposeront d'un droit de vote à égalité avec les autres membres du Conseil d'Administration. **Évolution des loyers, maîtrise des charges, gestion des résidences, programme des travaux...** sont quelques-uns des nombreux sujets sur lesquels ils s'exprimeront et décideront... au nom des autres locataires !

Découvrez le portrait de l'un de ces représentants - en l'occurrence une représentante - en page 11 de ce numéro.

Les élections 2018 des représentants de locataires en Occitanie*... en chiffres

86 représentants de locataires ont été élus. Sur 89 sièges à pourvoir 3 sièges n'ont pas trouvé de candidat et restent donc vacants.

C'est le taux de participation aux élections des représentants de locataires. Sur les 159 389 locataires inscrits, 23 491 ont voté. Une participation en baisse par rapport aux élections de 2014 (-4,74%). **14,74%**

Avec **28** élus c'est l'association de locataires CLCV (Consommation Logement Cadre de vie) qui compte le plus grand nombre de représentants.

* Elections des représentants de locataires des organismes de logement social adhérents à l'USH Occitanie M&P.



L'Europe et le logement social

À l'heure où le secteur du logement social connaît en France d'importantes transformations - baisse des APL, mise en place de la Réduction de Loyer de Solidarité (RLS) et surtout promulgation de la loi ELAN -, il nous a semblé intéressant d'apporter un éclairage sur l'état du logement social chez nos voisins européens. À quelques semaines des élections européennes, nous avons également souhaité mieux cerner le rôle de l'Union Européenne dans le financement du logement social, avec un focus en région Occitanie.

Peut-être vous êtes-vous déjà posé la question : le logement social existe-t-il dans tous les pays européens ? Et bien oui : il existe dans la totalité des pays membres de l'Union Européenne.

C'est au Royaume-Uni et en France que l'on trouve le plus grand nombre de logements sociaux (avec respectivement 4,9 et 4,8 millions d'unités). Toutefois, avec plus de 30% du parc total de logements, ce sont les Pays-Bas qui présentent la proportion la plus élevée de logements sociaux en Europe. À l'autre bout du classement, on trouve la plupart des pays d'Europe de l'Est ainsi que les pays méditerranéens qui présentent une faible proportion de logements sociaux locatifs. Cas exceptionnel : la Grèce où ils sont absents.

Le logement social a beau exister dans les 28 pays qui forment l'Union Européenne, il laisse apparaître un grand nombre de différences.

La première de ces différences est le nom qui lui est donné : ainsi parlera-t-on d'« habitation à loyer modéré » en France, de « logement sans but lucratif » au Danemark, de « promotion du logement » en Allemagne, de « logement à profit limité » en Autriche, ou encore « de logement de protection officielle » en Espagne.

Lorsqu'on regarde de plus près la composition et surtout le fonctionnement de ses différents modèles, on comprend mieux que le logement social ne porte pas le même nom dans tous les pays de l'UE.

Le type d'occupation n'est pas le même. Bien que la grande majorité des logements sociaux soient locatifs, dans de nombreux pays, la vente de ces logements est de plus en plus souvent proposée. C'est le cas au Royaume-Uni où les locataires peuvent devenir propriétaires en achetant une part de leur logement puis en payant le solde sous forme de loyer mensuel. L'accession sociale à la propriété est également présente en France, mais elle est plus fréquente en Grèce, en Espagne et à Chypre. Dans ces pays, le logement social est proposé uniquement sous forme de logements à vendre. Ceci explique la faible part du parc locatif social !

Le profil des ménages pouvant bénéficier d'un logement à loyer modéré diffère également. En effet, hormis la Suède et le Danemark qui continuent d'ouvrir leur parc social à la totalité de leurs concitoyens, dans la plupart des autres pays, seuls les ménages aux revenus modestes peuvent obtenir un logement social.

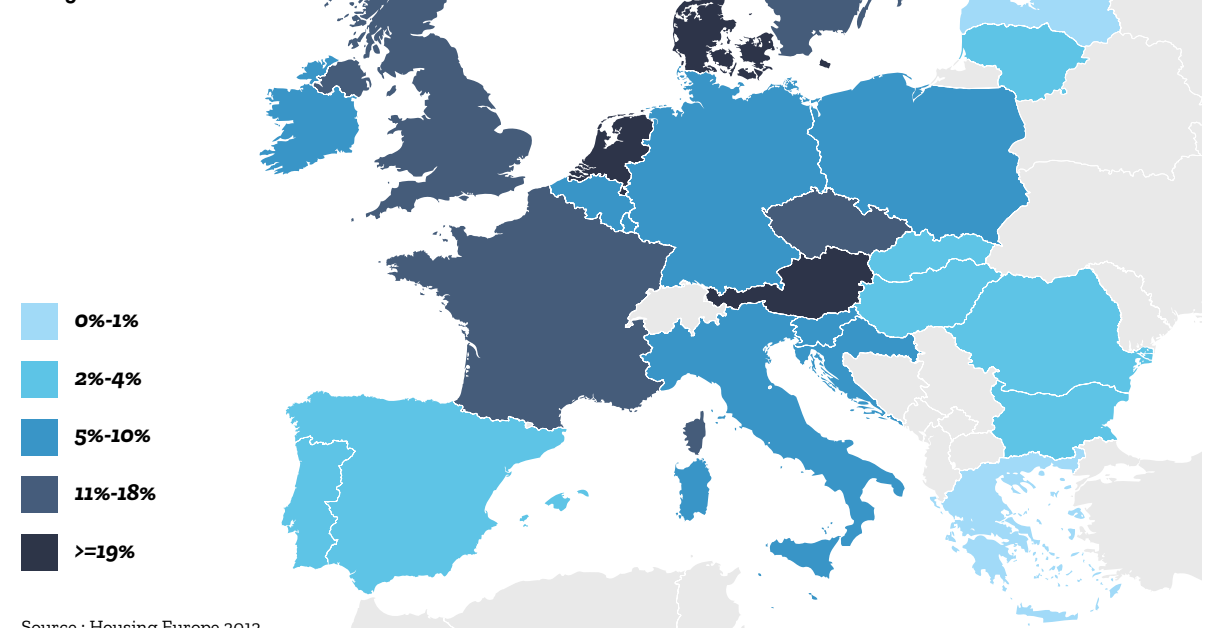
Enfin, **les différences existent en matière de financement.** En effet, les circuits classiques (fonds propres des opérateurs et subventions publiques complétées par des prêts bancaires

contractés à des taux favorables) sont remis en cause dans de nombreux pays. De nouvelles solutions sont mises en place telles que la revente d'une partie du parc social à des investisseurs privés. Si le logement social français était resté jusqu'ici éloigné de ce type de « montage financier », la loi ELAN a fait évoluer les choses. La possibilité de vendre une partie des logements Hlm fait partie d'une série de modifications qui, à terme, pourraient rapprocher le modèle de fonctionnement du logement social français de celui de ses voisins.

Le saviez-vous ?

En France, près de 70% des habitants peuvent prétendre au logement social.

Part des logements sociaux locatifs dans le parc total de logements



Source : Housing Europe 2012

Quand l'Europe finance le logement social...



Projet cofinancé par le Fonds Européen de Développement Régional

L'Europe est l'un des financeurs du logement social. Son aide intervient essentiellement par le biais du **Fonds Européen de Développement Régional (FEDER)**. En Occitanie, ces subventions financent directement la construction de logements sociaux neufs et la rénovation énergétique de certaines résidences. La Région Occitanie soutient et met en oeuvre ces subventions. De manière plus indirecte, le FEDER peut également financer des actions participant au développement social, éducatif, culturel... de quartiers dans lesquels s'inscrivent des logements sociaux.

Il existe par ailleurs les prêts de la Banque Européenne d'Investissement (BEI). Ceux-ci permettent, via des prêts à taux avantageux, de développer le financement du logement social. En France, les prêts de la BEI servent à soutenir le système de prêt bancaire mis en place par l'institution qui finance en très grande partie la construction des logements sociaux : la Caisse des Dépôts et Consignations, la banque des Territoires.

Que fait l'Europe pour les logements sociaux dans notre région ?

La Région Occitanie gère plus de 93% des 3 milliards d'euros mobilisés par l'Europe pour la région entre 2014 et 2020. Pour autant, les travaux eurofinancés - plus particulièrement par le FEDER - ne sont pas négligeables. En voici quelques exemples.

1

SA GROUPE DES CHALETs



- > **Où ?** Résidence La Chênaie dans le quartier Montaudran à Toulouse.
- > **Quoi ?** Réhabilitation de 153 logements :
 - Réhabilitation thermique (isolation, remplacement menuiseries extérieures, cumulus, VMC, chauffage).
 - Rénovation des logements (mise au normes électriques, rénovation salles de bain et sanitaires).
 - Rénovation parties communes (éclairage, sécurité incendie, peinture).
 - Amélioration du cadre de vie (création de balcons, installation de containers enterrés, création d'un local encombrants, local 2 roues, rénovation éclairage extérieur, abattage d'arbres nuisibles).
 - Classe énergétique C.
- > **Combien ?** Montant total des travaux : 8 100 861 €. Financement FEDER : 306 000 €.

2

TOULOUSE MÉTROPOLE HABITAT



- > **Où ?** Résidences La Gloire et Les Tours de Castilhon à Toulouse.
- > **Quoi ?** Réhabilitation des 347 logements, des parties communes et des espaces extérieurs.
 - 9 mois de préparations, 10 réunions avec les locataires, 19 mois de travaux.
 - Architecte : A&B Architectes. Travaux : Bouygues Bâtiment Centre Ouest.
 - Principaux travaux extérieurs : rajout de balcons, isolation par l'extérieur, installation photovoltaïque, jardins paysagés Labellisés BiodiverCity.
 - Principaux travaux intérieurs : renouvellement de toutes les menuiseries extérieures, remise aux normes électriques, remplacement de toutes les faïences, des lavabos, WC, baignoires, robinetteries, radiateurs.
- > **Combien ?** Montant total des travaux : 16,4 millions d'euros. Financement FEDER : 2,134 millions d'euros.

3

OPH 31



- > **Où ?** Résidence La Caravelle à Saint-Alban.
- > **Quoi ?** Réhabilitation énergétique de 20 logements avec travaux à l'intérieur et à l'extérieur des bâtiments comprenant entre autres :
 - L'isolation thermique extérieure et l'isolation des combles,
 - L'isolation des planchers sur les locaux non chauffés.
 - Le remplacement de tous les appareils sanitaires, VMC et Chaudières.
 - La mise en place d'interphone.
 - La réfection des halls pour accès des personnes à mobilité réduite.
- Réduction de la consommation énergétique : passage de la classe E à la classe B.
- Réduction des gaz à effet de serre : passage de la classe E à la classe C.
- > **Combien ?** Montant total des travaux : 721 726 €. Financement FEDER : 70 000 €.

5

ALTÉAL

- > **Où ?** Résidence La Crabe à Colomiers.
- > **Quoi ?**
 - Réhabilitation énergétique de 116 logements : création de balcons ou terrasses privatives, mise aux normes des installations électriques, installation de nouvelles fenêtres et porte d'entrée, nouveaux programmeurs de chauffage, remplacement des anciens sanitaires.
 - Rénovation des parties communes avec créations d'ascenseurs.
 - Réalisation de l'isolation thermique par l'extérieur et d'une nouvelle étanchéité des toitures terrasses.
 - Création de locaux à vélos et de vides ordures avec tri des déchets.
- > **Combien ?** Montant total des travaux : 6,7 M d'euros. Financement FEDER : 406 000 euros.

4

TARN-ET-GARONNE HABITAT



- > **Où ?** Résidence Les Chênes à Montauban.
- > **Quoi ?** Réhabilitation de 153 logements :
 - Désamiantage.
 - Construction de cages d'ascenseurs.
 - Relogements des locataires au fur et à mesure des travaux, et mise en place d'un accompagnement des locataires.
- > **Combien ?** Montant total des travaux : 11 900 000 €, Financement FEDER : 459 000 €.



Mieux comprendre la loi ELAN

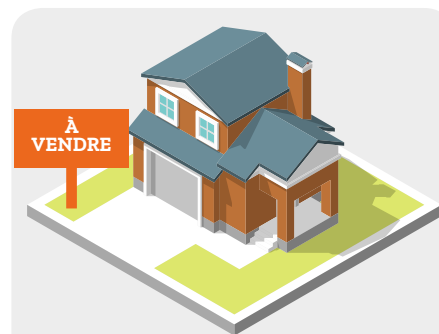
Sept mois après qu'elle ait été promulguée, la loi portant Évolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique (ELAN) est désormais entrée en action. Visant à « faciliter la construction de nouveaux logements et à protéger les plus fragiles », elle concerne de très nombreuses thématiques : l'urbanisme, les locations saisonnières, les copropriétés, l'activité d'architecte, la transformation des bureaux en logement... et bien évidemment le logement social. Focus sur ces changements.



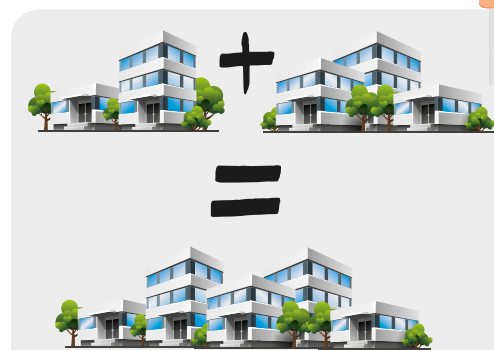
La loi ELAN vise à favoriser la mobilité des occupants au sein du parc Hlm. Dans cette optique, la situation de chaque locataire est désormais réexaminée plus fréquemment. Objectif : vérifier que le logement soit toujours adapté aux besoins de la famille, et proposer, si besoin, un nouveau logement.



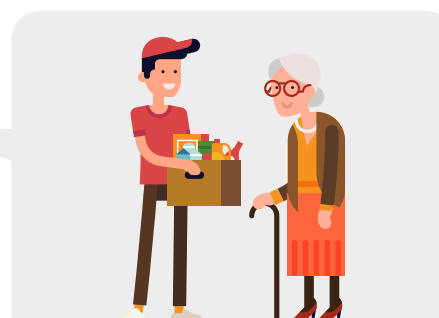
LOI ELAN



La loi ELAN vise à faciliter la vente de logements sociaux dans le but de permettre aux organismes Hlm de financer le développement et/ou l'amélioration de leur parc d'habitation. Les locataires en place restent en priorité bénéficiaires de cette possibilité de devenir propriétaires du logement qu'ils occupent.



Les organismes Hlm qui gèrent moins de 12 000 logements devront se regrouper avant le 1^{er} janvier 2021. Des exceptions sont néanmoins prévues. Ce seuil ne s'applique pas lorsqu'il n'existe qu'un seul organisme Hlm dans un département.



En assouplissant les règles de colocation dans le parc social, la loi ELAN souhaite encourager l'habitat intergénérationnel. Dans les faits, une personne de 60 ans et plus peut désormais louer ou sous-louer une partie de son logement à des jeunes de moins de 30 ans. Dans ce cas, chacun des co-locataires peut bénéficier des allocations logement (ALS).

Top 5 des appli's qui améliorent le quotidien

Pour rappel, une appli(cation) est un petit programme informatique, qui s'installe sur un smartphone ou une tablette. Chers habitants, nous vous proposons, une sélection d'appli's à télécharger gratuitement qui pourrait vous rendre la vie plus facile.



Pour vivre plus éco-responsable

1. 90 jours



Nous sommes nombreux à vouloir adopter un comportement de vie plus éco-responsable. Pourtant, souvent, les bonnes résolutions tournent vite court ! L'application « 90 jours » va vous aider à changer durablement. Le concept est simple : une série de petits défis à relever quotidiennement pour prendre conscience de votre impact sur la planète. « Je ne mange pas de viande ce midi », « J'arrête d'acheter des bouteilles en plastiques », autant de petits gestes et de nouvelles habitudes qui vont vous changer la vie et surtout qui contribueront à préserver l'environnement.



Pour mieux trier vos déchets

2. Guide du tri



Si vous êtes toujours pris d'un doute au moment de jeter un emballage ou que vous ne savez pas quoi faire de vos piles usagées, l'application du Guide du tri est faite pour vous ! Elle reprend toutes les informations utiles pour trier correctement et compile tous les points de collecte près de chez vous. Très utile.

Pour faire du sport partout !



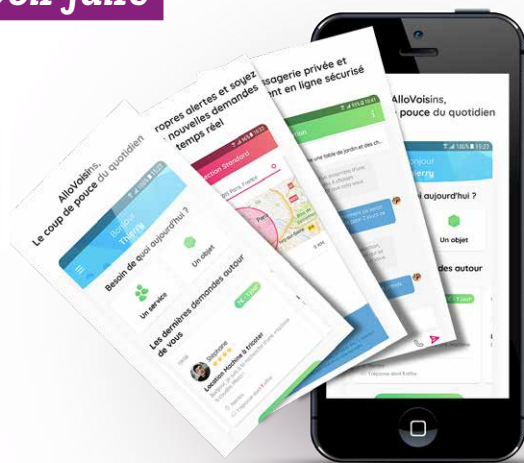
3. FitEvAn *F*

On le sait tous, faire du sport – et du fitness en particulier - c'est bon pour la santé... Oui mais voilà... le prix de l'abonnement, le manque de temps, la flemme... sont autant d'excuses... que vous n'aurez plus en téléchargeant FitEvAn. Cette application de microfitness permet de faire de l'exercice dans les transports en commun, au supermarché, au bureau, assis, debout, qu'on soit sportif ou non.

Pour utiliser du matériel et/ou faire appel au savoir-faire de ses voisins

5. Allo voisin *😊*

Premier réseau social dédié à la consommation collaborative, Allo voisin est une appli qui vous permet d'échanger des services (bricolage, gardiennage, déménagement, etc...) ou de louer des biens (outils, matériel de réceptions, voiture, etc...). Le principe est simple : vous avez besoin d'une ponceuse pour le week-end et, évidemment, vous n'envisagez pas d'en acheter une. Grâce au système de géolocalisation d'Allo voisin, vous voyez que Jacques, qui vit à quelques kilomètres, en dispose d'une, qu'il loue à un prix défiant toute concurrence. En un clic, la ponceuse est dans le sac !



4. Booxup *📖*

« L'appli qui donne envie d'ouvrir les livres des autres », tel est le credo de Booxup. De manière plus concrète, l'application vous permet de vendre ou d'acheter à petit prix, les ouvrages lus et relus pour qu'ils profitent à d'autres. Pour les lecteurs boulimiques, il vous suffit de taper le nom du livre et de l'auteur désiré pour voir apparaître le « lieu d'échange » le plus proche de votre domicile. Peut-être chez votre voisin !?



Pour lire des livres près de chez soi

« Être à l'écoute des locataires »



Monique Duffau, retraitée, locataire au sein du parc d'un des bailleurs sociaux d'Occitanie, fait partie des nouveaux représentants de locataires élus en décembre 2018. Elle nous explique quel est son rôle et quelles sont les raisons qui l'ont poussée à s'investir de la sorte.

Depuis quand êtes-vous locataire dans le logement social ?

Monique Duffau : Je suis arrivée à Castanet il y a plus de 20 ans. À l'époque, j'étais seule avec un enfant de 11 ans et sans travail. L'obtention d'un appartement dans le parc social a alors constitué une bouée de sauvetage. À notre arrivée, la résidence était pratiquement neuve. Nous nous y sommes immédiatement sentis bien. C'était le contexte idéal pour reconstruire notre vie.

À quel moment avez-vous senti le besoin de vous engager ?

M.D. : Je me suis d'abord impliquée dans la vie de la commune, puis, assez naturellement, dans celle de mon immeuble. Je me souviens de ma première action : j'avais initié une pétition pour faire changer l'emplacement du local à poubelle qui gênait certains locataires. Depuis, je n'ai jamais cessé de défendre ma résidence.

Une fois à la retraite, je me suis intéressée d'un peu plus près aux cadres participatifs en place dans le logement social. C'est à ce moment que j'ai pris connaissance de l'existence des administrateurs locataires - l'autre nom des représentants de locataire. En

“ Mon rôle est d'être à l'écoute de celles et ceux qui occupent un logement dans le parc géré par mon bailleur social ”

2018, lorsque la CNL (Confédération Nationale du Logement) m'a proposé de me présenter sur leur liste aux élections des représentants de locataire, j'ai accepté.

Quel est le rôle d'une élue locataire ?

M.D. : En tant qu'administratrice, je participe aux réunions du Conseil d'Administration, au cours desquelles sont prises les décisions qui concernent les locataires. Mon rôle est d'être à l'écoute de celles et ceux qui occupent un logement dans le parc géré par mon bailleur social ; c'est-à-dire transmettre leurs demandes (entretien, travaux, accompagnement

social...) auprès du bailleur et plus largement défendre leurs intérêts.

Comment appréhendez-vous cette fonction ?

M.D. : Dans cette période où les gens n'ont plus confiance dans les institutions et dans la parole donnée, en tant qu'élue, je vais devoir faire la preuve de mon efficacité en portant haut et fort les doléances des locataires. Et ce dans un seul but : les aider à résoudre leurs problèmes du quotidien. Pour ce faire, je vais travailler en bonne intelligence avec l'ensemble du personnel du bailleur social et les autres membres du Conseil d'Administration.

Le logement social au cinéma !

Le logement social - ou du moins son environnement urbain - est plutôt cinématographique. De Jean-Luc Godard à Riad Sattouf, les réalisateurs du septième art ont été nombreux à planter le décor de leurs histoires dans les cités Hlm. Action...



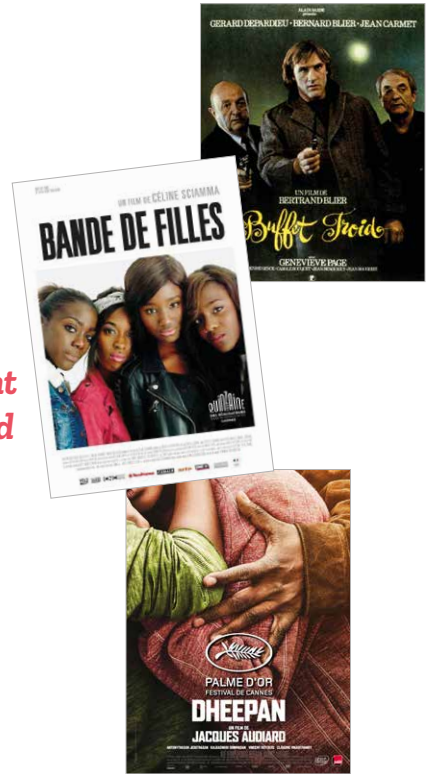
C'est dès la poussée des « grands ensembles », dans les années 60, que le cinéma français s'empare de ces lieux visuellement impactants. Le logement social va alors être souvent filmé sous le prisme du contexte plus large de la cité. De la vision bucolique et hypermoderne des premières barres Hlm aperçues dans *Les vacances de monsieur Hulot* (Tati, 1953) aux appartements froids de *Buffet froid* (Blier, 1979), l'image que donne le cinéma de cet habitat est assez variée.

Les films des années 1990 et 2000 ont été particulièrement enclins à utiliser l'ambiance et le décor de ces quartiers



pour raconter la vie parfois compliquée de leurs habitants : *La haine* de Mathieu Kassovitz (1995), *Ma 6T va crack-er* (Richet, 1997), *Wesh wesh qu'est-ce qui se passe ?* (Ameur-Zaïmeche, 2002), *Bande de filles* (Sciamma, 2011), et plus récemment *Dheepan* (Audiard, 2015) et *Divines* (Benyamina, 2016).

Le cinéma a aussi livré une image bien plus chaleureuse de ces logements et de leurs habitants. Des films plus légers ont montré la beauté sociale de ces lieux d'habitation où les aménagements et la vie du quotidien créent du lien : *Kairas* (Gastambide, 2012), *La Cité Rose* (Abraham, 2013) ou encore *Les beaux gosses* (Sattouf, 2009) font des cités Hlm, des quartiers riants.



Quand le mouvement Hlm fait son cinéma...

Dans le cadre de la Semaine de l'Innovation qui se tiendra du 1^{er} au 9 juin 2019, l'Union sociale pour l'habitat organise une nouvelle édition du concours de courts-métrages, « Hlm sur cour(t) ». Ouvert aux auteurs-réalisateurs amateurs, ce concours vise à récompenser des scénarios de courts-métrages de fiction qui traitent directement ou indirectement du logement social. Il propose surtout « un regard libre, bienveillant et original sur le logement social et les histoires qu'il habite ». En 2019, qui succèdera au succulent Vénère de Jean-Baptiste Dusséaux ?

Suivre le concours sur Facebook :
<https://www.facebook.com/hlmsurcourt>